



Dossier # : 1234598002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre en place d'un plan de resserrement de 96,7 M\$ dans les services municipaux et garder en réserve un montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes afin de préserver l'équilibre budgétaire à la fin de l'exercice 2023

Il est recommandé :

1. Adopter le plan de resserrement visant à atténuer, pour 2023, les effets du ralentissement du marché immobilier et du contexte d'inflation soutenue, notamment les mesures suivantes :

Services municipaux

- Resserrement du processus de dotation, soit 15,1 M\$;
- Réduction du solde des autres familles de dépenses de 50 %, soit 81,6 M\$.

Chapitres corporatifs

- Garder en réserve un montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes.

2. Adopter les mesures de contrôle suivantes visant à assurer la réalisation du plan de resserrement proposé en ce qui a trait à la contingence, la rémunération et les autres familles de dépenses :

Les mesures de contrôle

Mesure 1.	Décréter l'application des paramètres du plan de resserrement au budget des services municipaux et mandater le DG pour encadrer l'ensemble du processus;
Mesure 2.	Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement de l'embauche afin de prioriser les postes de nature opérationnelle;
Mesure 3.	Suspendre jusqu'à nouvel ordre les déplacements hors Québec;
Mesure 4.	Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'honoraires professionnels, excluant les services techniques;
Mesure 5.	Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'accessoires de bureaux, incluant les ordinateurs;

Mesure 6.	Garder en réserve jusqu'à nouvel ordre le montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes;
Mesure 7.	Retirer le pouvoir délégué aux services municipaux relativement à toutes les catégories de dépenses précédentes et l'attribuer au directeur général jusqu'à la date de rétablissement de la délégation retirée;
Mesure 8.	Mandater le Service des finances pour : - Ajuster sans délai les budgets des services municipaux; - Créer des postes budgétaires dédiés dans la structure de la Direction générale et y verser les crédits retirés des services municipaux;
Mesure 9.	Exiger de chacun des services la transmission au Service des finances des imputations budgétaires qui permettront de refléter à leur budget les économies demandées;
Mesure 10	Exiger des services municipaux le resserrement de toutes dépenses additionnelles jusqu'à nouvel ordre.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2023-10-10 22:42

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1234598002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre en place d'un plan de resserrement de 96,7 M\$ dans les services municipaux et garder en réserve un montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes afin de préserver l'équilibre budgétaire à la fin de l'exercice 2023

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal gère de façon prudente, avisée et dans le respect des lois les finances publiques.

Face au ralentissement du marché immobilier, combiné à un contexte d'inflation qui exerce une pression constante sur ses dépenses, la Ville se doit d'appliquer la même discipline financière qu'elle a toujours utilisée. C'est pourquoi, l'administration municipale exige de mettre en place un plan de resserrement requis pour préserver la situation financière de la Ville devant ce contexte incertain.

Tout au long de l'année et fidèle à ses habitudes de saine gestion, la Ville a continué de veiller sur l'évolution des prix des intrants les plus nécessaires à ses opérations prioritaires et de suivre de façon continue les revenus les plus à risque d'être influencés par le contexte économique.

- La croissance des coûts du carburant qui touche de nombreuses activités de la Ville comme le transport en commun, les services de sécurité publique, les coûts de contrats pour le déneigement ou les matières résiduelles;
- Les problèmes de la chaîne d'approvisionnement et de pénurie de main-d'œuvre qui continuent de causer des hausses de coûts des contrats, des pièces et des produits chimiques pour ne nommer que ceux-ci;
- Les revenus de droits de mutation sont en forte diminution, en raison d'un marché immobilier qui ralentit devant la hausse des taux d'intérêts, nécessaire pour lutter contre l'inflation;
- La pression sur les coûts de plusieurs événements météo extrêmes depuis le début de l'année, qui ont nécessité la mise en place de mesures d'urgence et donc, d'interventions urgentes et de dépenses imprévues (verglas, froid extrême, inondations, etc). Toutes ces interventions ne sont pas nécessairement remboursées par le gouvernement du Québec.

L'inflation, notamment soutenue par la croissance fulgurante des coûts du carburant et la pénurie de main-d'œuvre, touche particulièrement le transport en commun et amène une incertitude grandissante au sujet des contributions municipales à l'ARTM.

Ce suivi de l'évolution de ses dépenses et revenus pour l'exercice financier 2023 montre que la pression financière est croissante sur la Ville. Cette pression risquant de se poursuivre, voire s'accroître, au cours de l'exercice financier 2024, la Ville de Montréal met en place des mesures immédiates pour se dégager des marges de manœuvre pour terminer 2023 en position de force pour affronter l'exercice financier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

1. Adopter le plan de resserrement visant à atténuer, pour 2023, les effets du ralentissement du marché immobilier et du contexte d'inflation soutenue, notamment les mesures suivantes :

Services municipaux

- Resserrement du processus de dotation, soit 15,1 M\$;
- Réduction du solde des autres familles de dépenses de 50 %, soit 81,6 M\$.

Chapitres corporatifs

- Garder en réserve un montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes.

2. Adopter les mesures de contrôle suivantes visant à assurer la réalisation du plan de resserrement proposé en ce qui a trait à la contingence, la rémunération et les autres familles de dépenses :

Les mesures de contrôle

Mesure 1	Décréter l'application des paramètres du plan de resserrement au budget des services municipaux et mandater le DG pour encadrer l'ensemble du processus;
Mesure 2	Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement de l'embauche afin de prioriser les postes de nature opérationnelle;
Mesure 3	Suspendre jusqu'à nouvel ordre les déplacements hors Québec;
Mesure 4	Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'honoraires professionnels, excluant les services techniques;
Mesure 5	Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'accessoires de bureaux, incluant les ordinateurs;
Mesure 6	Garder en réserve jusqu'à nouvel ordre le montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes;
Mesure 7	Retirer le pouvoir délégué aux services municipaux relativement à toutes les catégories de dépenses précédentes et l'attribuer au directeur général jusqu'à la date de rétablissement de la délégation retirée;
Mesure 8	Mandater le Service des finances pour : - Ajuster sans délai les budgets des services municipaux; - Créer des postes budgétaires dédiés dans la structure de la Direction générale et y verser les crédits retirés des services municipaux;
Mesure 9	Exiger de chacun des services la transmission au Service des finances des imputations budgétaires qui permettront de refléter à leur budget les économies demandées;
Mesure	Exiger des services municipaux le resserrement de toutes dépenses additionnelles

JUSTIFICATION

Compte tenu du contexte économique, notamment en raison de l'inflation soutenue et du ralentissement du marché immobilier, il est nécessaire d'adopter un plan de resserrement pour contrer la perte de revenus et les dépenses supplémentaires non prévues afin de renforcer la position financière de la Ville pour 2023 et de préserver des marges de manœuvre pour l'exercice 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en place de ce plan de resserrement permettra de préserver l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2023.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place des mesures nécessaires à l'atteinte du présent plan de resserrement permettra l'obtention des résultats escomptés à l'exercice financier de 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un courrier budgétaire, permettant d'encadrer le plan de resserrement, sera préparé et disponible sur le site intranet du Service des finances dès le 12 octobre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-10

Stéphanie RAULT
Directrice (par intérim) - Direction du budget
et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice (par intérim) - Direction du budget
et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2023-10-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-10-10

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1234598002

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : Mettre en place d'un plan de resserrement de 96,7 M\$ dans les services municipaux et garder en réserve un montant de 19 M\$ dans le budget des dépenses contingentes afin de préserver l'équilibre budgétaire à la fin de l'exercice 2023

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle